

- Communiqué de presse -

05/06/15

***Election de François GUILLOT :
un maître d'ouvrage devient, pour la première fois,
Président de l'OPQIBI***



François GUILLOT, 64 ans, Directeur Général du Développement Durable, de l'Espace Public et du Patrimoine de la Ville de Caen, a été élu, le 3 juin 2015, nouveau Président de l'OPQIBI. Il succède ainsi à Yann ASELMAYER.

C'est la première fois qu'un représentant de la maîtrise d'ouvrage prend la Présidence de l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie.

Administrateur de l'OPQIBI depuis 2002 mandaté par l'AITF¹, François GUILLOT en était jusque présent le 1^{er} Vice-président.

Ingénieur en Génie Civil (INSA Lyon, 1974) et diplômé du Centre des Hautes Etudes de la Construction (CHEBAP, 1976), M. GUILLOT a fait toute sa carrière dans la fonction publique territoriale à la Ville de Caen où, depuis 1977, il a occupé différents postes de responsabilité :

- 1977 à 1984 : Responsable de la Commande publique et de la Maîtrise d'Ouvrage
- 1984 à 2004 : Directeur Général Adjoint des Services Techniques et de l'Aménagement
- 2004 à 2010 : Directeur Général des Services Techniques et de l'Aménagement
- depuis 2010 : Directeur Général du Développement Durable, de l'Espace Public et du Patrimoine

Parallèlement à son activité professionnelle, il a exercé différentes fonctions syndicales au sein de l'AITF, dont il a été membre du Bureau National de 1994 à 2014 (Secrétaire Général Adjoint de 1994 à 1996, puis Vice-président de 1996 à 2014). Il en est actuellement le Président de la section Normandie.

¹ Association des Ingénieurs Territoriaux de France

S'inscrivant dans la continuité de son prédécesseur, M. GUILLOT aura comme principales priorités :

- l'accroissement de l'utilisation des certificats de qualification OPQIBI par les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre dans leurs sélections de prestataires, mais aussi par les prescripteurs ;
- la sécurisation et le renforcement de la place des certificats de qualification dans les Marchés Publics ;
- la réussite du dispositif de qualification « RGE² Etudes » et du dispositif de qualification réglementaire « audit énergétique » entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ;
- l'augmentation du nombre de structures d'ingénierie qualifiées « OPQIBI » ;
- l'optimisation de la nomenclature OPQIBI ;
- la reconnaissance de la qualification OPQIBI au niveau européen et/ou international.

A l'OPQIBI, François GUILLOT sera entouré d'un nouveau bureau composé de :

- **Yann ASELMAYER** (CINOV), 1^{er} Vice-président
- **Bernard LOURS** (Syntec-Ingénierie), 2^{ème} Vice-président
- **Jacques FAZILLEAU** (Syntec-Ingénierie), Trésorier
- **Jean ROUSSEL** (CSCA³), Secrétaire du bureau

A propos de l'OPQIBI

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Créé en 1969, il s'agit d'un organisme « tierce partie » indépendant composé de 25 membres représentant les donneurs d'ordre (AITF, ATTF, FFB, FNTP, GDF-SUEZ, FNSCOP du BTP, IHF, SNCF, SIAAP, UNARC, USH, Ville de Paris), les prestataires d'ingénierie (CINOV, SYNTEC-INGENIERIE) et les institutionnels (AFITE, AQC, ASTEE, ATEE, CSTB, COPREC, CSCA, SNIPF, UNGE, UNSFA). Association loi 1901, il dispose de protocoles avec les Ministères du Développement durable et de l'Industrie et est accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 (certificat n° 4-0526).

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines suivants : Bâtiment, Infrastructure, Énergie, Environnement, Industrie, Loisirs - Culture - Tourisme. Une qualification OPQIBI atteste de la compétence d'une structure (personne morale) pour réaliser une prestation déterminée. Elle a pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leur projet.

Une qualification est attribuée sur la base des critères suivants :

- critères légaux, administratifs, juridiques et financiers
- critères techniques liés aux moyens d'une structure (moyens humains, matériels et méthodologiques)
- critères techniques liés aux références d'une structure (attestations clients, contrats et rendus d'études)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, plusieurs qualifications OPQIBI relatives à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable bénéficient de la reconnaissance « **RGE** ».

L'OPQIBI compte actuellement **1574 structures d'ingénierie qualifiées**.

Pour en savoir plus : www.opqibi.com

Contact Presse :

Stéphane MOUCHOT - 01.55.34.96.33 - opqibi@wanadoo.fr

² Reconnu Garant de l'Environnement

³ Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances